



Saison 2022-2023



Nom et prénom du licencié :

N° Pass Région (si disponible) :

La présente fiche est à remettre complétée (droit à l'image et règlement intérieur) et signée, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Certificat médical pour la pratique du Badminton (- de 3 ans) ou questionnaire de santé
- Demande de Licence

Pour les mineurs uniquement, coordonnées des parents :

Nom – Prénom :

Téléphone Portable :

E-Mail :

Droit à l'image

J'autorise...

Je n'autorise pas...

...la publication de photos et /ou vidéos de moi/mon enfant durant la pratique du badminton.

Coût de l'activité

- **ADULTE (né avant le 1/01/2004) : 75 €**
- **JEUNE (né entre le 1/01/2004 et le 31/12/2013) : 60 €**
« Pass Région » (adhésion à faire indépendamment) : 30 € offerts sur la licence (attention, le montant disponible sur le Pass sera vérifié et ponctionné avant tout complément)
- **ENFANT (né à partir du 1/01/2014) : 40 €**
Pour les familles (minimum 3 personnes licenciées) : réduction de 5 € par personne
- Chèque à l'ordre du « Badminton Lapalissois » (pour un autre mode de règlement, contactez l'association)

Interclubs départementaux (ados/adultes) / TDJ (jeunes et enfants)

Chaque année, le club participe aux compétitions organisées par le Comité Départemental. Il s'agit de 4 à 6 journées dans l'année !

Je souhaite participer

Je ne souhaite pas participer



Saison 2022-2023



Règlement intérieur pour la saison 2022-2023

Article 1 : Accès aux créneaux

L'accès aux créneaux horaires du gymnase négocié par le club est réservé exclusivement aux membres du club :

- Mardi 20h30-22h30 : loisirs ados/adultes
- Mercredi 17h00-19h00 : entraînement jeunes
- Mercredi 19h00-22h30 : loisirs ados/adultes
- Samedi 09h00-12h00 : entraînement jeunes

Le Conseil d'Administration accorde 2 séances d'essai aux potentiels nouveaux licenciés.

Au 30 octobre 2022, toutes les personnes fréquentant ces créneaux horaires devront avoir rendu leur dossier d'inscription complet et signé aux membres du bureau, et s'être acquittés du règlement de la licence fédérale pour enregistrement auprès de la FFBad (un tournoi pour les adultes et 2 tournois pour les enfants sont offerts par le club à ses membres).

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et la personne ne pourra pas participer aux séances.

Article 2 : Matériel

Le matériel nécessaire à la pratique du badminton est le suivant : chaussures de salle propres (semelles noires interdites qui marquent au sol), tenue de sport, raquette et volants plume neufs (chaque licencié doit détenir des volants dans son sac, et ce afin que ce ne soit pas toujours les mêmes fournisseurs).

Le club met à disposition de ses licenciés poteaux, filets, raquettes d'essai et volants plastiques exclusivement durant les créneaux horaires hebdomadaires. Il est demandé aux membres de respecter ce matériel. En compétition, le matériel reste à la charge du licencié, le club fournit les volants exclusivement pour les interclubs et TDJ.

Article 3 : Organisation d'un créneau horaire

Une séance commence et se termine par l'installation et le rangement des terrains. Tous les membres se doivent donc de participer à cette mise en place.

En cas de forte affluence, les doubles doivent être privilégiés. Il est également demandé de jouer des sets en 11 points gagnants, et ce afin de faire tourner les joueurs au maximum.



Saison 2022-2023



Article 4 : Responsabilité des encadrants

Les mineurs sont pris en charge au début des créneaux encadrés par la personne chargée de l'animation du créneau, jusqu'à la fin de ce créneau. Les accompagnants doivent s'assurer que cette personne est présente avant de laisser les enfants.

Avant et après le créneau, le club décline toute responsabilité.

Dans le cadre des tournois, les licenciés inscrits sont engagés. A ce titre, ceux qui ne daigneraient pas honorer leur engagement (sans excuse valable – maladie, cas de force majeure) devront rembourser le montant de l'engagement financier payé par le club (10 € pour un TDJ). De même, les parents devront accompagner leurs enfants. En cas d'impossibilité, il leur sera demandé de remplir une autorisation de transport.

Article 5 : Comportement et respect du présent règlement

Les créneaux du gymnase sont partagés entre plusieurs associations sportives, de la même manière que pendant les séances, les terrains sont partagés par plusieurs joueurs. Ainsi, il est rappelé qu'un comportement respectueux, sportif et convivial est demandé à tout membre du club.

Nous vous rappelons que le gymnase est un lieu public où il est formellement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter ce présent règlement, consultable sur demande et sur le site internet du club (www.sportregions.fr), à commencer par le Conseil d'Administration.

Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Je soussigné(e) membre ou représentant d'un membre du club « Badminton Lapalissois », déclare avoir pris connaissance et accepte sans restriction l'ensemble des articles du présent règlement.

Date et signature